



Contrat de Location des Bungalows Riviera Vacances et Règlement intérieur du Camping :

1 Paiement :

Afin que votre réservation soit confirmée, nous vous demandons un acompte de 25% du loyer à payer dans les 7 jours par chèque bancaire à l'ordre de « LMNP Mathieu Perian », par chèque vacances, par virement bancaire ou en espèce. Le solde de 75% doit être réglé au minimum un mois avant votre arrivée par virement bancaire ou par chèque bancaire. Le solde peut être également réglé le jour de votre arrivée en espèce ou chèque vacances ANPV uniquement. Les cartes de crédits ne sont pas acceptées. En cas d'annulation, veuillez nous prévenir au minimum 4 semaines avant votre arrivée, sans quoi, aucun remboursement ne sera effectué et le Bungalow sera loué à un autre client.

Si vous ne vous présentez pas à la réception du Camping le jour prévu de votre arrivée sans nous en avoir prévenu à l'avance, votre Bungalow sera automatiquement reloué, et l'acompte versé ne sera pas restitué.

Nos prix sont : eau, électricité et gaz compris; la taxe de séjour de 0,72€/nuit/locataire de =/+18ans est à régler à la réception du Camping le jour de votre arrivée. Les frais de dossier sont offerts. En haute saison, les locations se font exclusivement de samedi en samedi.

2. La direction du Camping se réserve le droit de renvoyer les locataires non respectueux du règlement intérieur (bruit, non respect de voisinage, vitesse, ...). En cas d'expulsion, il ne sera fait aucun remboursement ni de la location ni de la caution.

3. Le nombre de personnes maximum autorisées par Bungalow est de 5 personnes. Une 6ème personne peut être autorisé sur demande et sous condition et disponibilité. Les réservations sont nominatives. A cet effet, vous devez nous faire parvenir la liste complète des occupants avec l'adresse, la date et lieu de naissance avec la réservation. Le Camping ,étant une propriété privée, a le droit de refuser les gens qui ne sont pas enregistrés.

4. Les animaux domestiques ne sont pas admis.

5. Une seule voiture par emplacement. Les remorques restent à votre propre risque à l'extérieur du camping. Les voitures sont obligatoirement écussonnées (autocollant du camping), dans le cas contraire l'accès au camping sera refusé.

6. Arrivées : Entre 16H00 et 19H00. En cas d'arrivée tardive, vous serez priés de nous prévenir au n° 07 87 38 68 93. Les pièces d'identité de tous les occupants vous seront demandées à l'arrivée. Les mineurs non accompagnés des parents ne sont pas admis. Il vous sera demandé une caution de 100,00 € en espèce ou en chèque. Les cartes bancaires (de crédit) ne sont pas acceptées. Cette caution vous sera remboursée si vous rendez le Bungalow dans le même état que vous l'avez trouvé à l'arrivée. La caution n'est jamais remboursée d'avance. Cette caution vous sera retournée par courrier postal ou par virement bancaire dans les 5 jours suivants votre départ. Toutes les réclamations concernant l'état du Bungalow ainsi que l'inventaire

doivent nous être remis dans les 24h suivant votre arrivée. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

7. Départs : Entre 7H et 10H. Le nettoyage n'est pas compris dans le prix de la location. Si le Bungalow n'est pas proprement nettoyé au départ, 50 € seront déduits de la caution.

8. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera accordé pour toute arrivée retardée ou pour tout départ anticipé, quel que soit le motif.

9. Pour éviter tout accident, la vitesse est limitée à 10 km/h. Si vous dépassez cette vitesse, l'accès du camping pour votre conduite vous sera refusé.

10. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera accordé pour toute arrivée retardée ou pour tout départ anticipé quel que soit le motif.

11. Le silence absolu est exigé entre 23h00 et 08H00. Nous prions les personnes bruyantes de chercher un autre camping. Les radios et autres instruments de musique ne doivent en aucun cas déranger les voisins. Veuillez aussi respecter les heures de sieste. Dans le cas où vous vous verriez vous-même importuné par du bruit, nous vous prions de le signaler au bureau ou auprès des gardiens.

12. Les jeux de ballons sont uniquement autorisés sur les aires de jeu, les enfants doivent rester sous la surveillance de leurs parents.

13. Les visites peuvent être autorisées dans le cadre du strict règlement du camping pendant les heures d'ouverture du bureau de la direction du camping. Les visites sont payantes. Une pièce d'identité sera obligatoirement déposée à la direction ou au gardien du camping. Les visites doivent se faire à pieds.

14. En cas d'évacuation, vous devez supporter les frais supplémentaires éventuels (hôtels, perte d'objets personnels, etc.). Le locataire renonce, par la signature du contrat, à tout recours au propriétaire concernant tous sinistres : incendie, dégâts des eaux, et catastrophes naturelles. « Le locataire déclare renoncer à tout recours au propriétaire concernant tout sinistres incendies, dégâts des eaux et catastrophes naturelles ».

15. La location des Bungalows est réservée aux vacanciers. Les travailleurs, ainsi que les habitants du Var ne sont pas acceptés. Seules les voitures écussonnées par le camping sont autorisées dans l'enceinte.

16. En cas de non-respect de ce règlement, l'accès au camp peut vous être refusé.

**POUR ACCORD
LE LOCATAIRE
LU ET APPROUVÉ**

Date :

Signature